

# Rapport d'évaluation

**Évaluation du programme  
Soins infirmiers (180.A0)  
conduisant  
au diplôme d'études collégiales (DEC)**

au Cégep de Sherbrooke

*Février 2008*

---

*Commission d'évaluation de l'enseignement collégial*

Québec 

## Introduction

L'évaluation du programme *Soins infirmiers* (180.A0) donné au Cégep de Sherbrooke s'inscrit dans le cadre de la demande faite aux collèges par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEECE) d'évaluer un de leurs programmes, préférablement élaboré par objectifs et standards, en appliquant leur propre politique institutionnelle d'évaluation de programmes.

Le rapport d'autoévaluation du Cégep de Sherbrooke, dûment adopté par son conseil d'administration, a été reçu par la Commission le 4 juillet 2006. Un comité dirigé par une commissaire l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement les 3 et 4 avril 2007<sup>1</sup>. À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, les personnes ayant travaillé à l'autoévaluation ainsi que des professeurs<sup>2</sup> et des étudiants. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre du programme.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission, après que celle-ci ait analysé le rapport d'autoévaluation et recueilli de l'information additionnelle lors de la visite. À la suite d'une brève présentation des principales caractéristiques du Cégep de Sherbrooke et du programme évalué, le document présente des observations sur la démarche d'évaluation suivie par l'établissement et les résultats obtenus à partir des critères retenus par la Commission, soit la pertinence du programme, sa cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques, l'évaluation des apprentissages et l'efficacité du programme. Le rapport traite de plus des autres critères choisis par l'établissement. Enfin, il traite du suivi que le Collège apportera à son évaluation de programme. La Commission formule, au besoin, des commentaires, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration du programme d'études.

- 
1. Outre la commissaire, M<sup>me</sup> Nicole Lafleur, qui en assumait la présidence, le comité était composé de : M<sup>me</sup> Hélène Arsenault, professeure en soins infirmiers au Cégep de Baie-Comeau, M. Alain Huot, professeur en soins infirmiers au Cégep de Lévis-Lauzon et M<sup>me</sup> Lise Ouellet, coordonnatrice du Service du développement pédagogique et institutionnel au Cégep de Sainte-Foy. Le comité était assisté de M<sup>me</sup> Katie Bérubé, agente de recherche de la Commission, qui agissait à titre de secrétaire. M. Michel Lauzière, commissaire, y assistait à titre d'observateur.
  2. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

## Principales caractéristiques de l'établissement et du programme

Fondé en 1968, le Cégep de Sherbrooke est issu de la fusion de plusieurs établissements, dont les écoles d'infirmières rattachées aux hôpitaux Saint-Vincent-de-Paul et Hôtel-Dieu de Sherbrooke. Il est le seul établissement d'enseignement collégial francophone public de la région de l'Estrie. À l'automne 2006, le Collège accueillait quelque 5800 étudiants répartis quasi également entre les secteurs préuniversitaire et technique. Trente programmes de formation menant à l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC) y sont offerts, dont sept en formation préuniversitaire et vingt-trois en formation technique.

Le programme *Soins infirmiers* (180.A0), défini en objectifs et standards, a été implanté au Collège à l'automne 2001. Il comprend 91 2/3 unités dont 65 en formation spécifique. Pour être admis au programme, les étudiants doivent répondre aux conditions générales d'admission énoncées dans le Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) et aux conditions particulières de *Sciences physiques 436* et *Chimie 534*<sup>3</sup>. Afin d'être inscrits au tableau de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) leur permettant d'exercer la profession, les diplômés du programme sont tenus de réussir l'examen préalable à l'obtention du permis d'exercice délivré par l'Ordre. Le Collège participe au consortium Université de Sherbrooke – collèges Estrie–Montérégie–Beauce destiné à favoriser la poursuite de la formation au niveau universitaire par le biais d'une entente DEC–BAC avec l'Université de Sherbrooke. En février 2006, le Collège a implanté un projet de partenariat régional (PRIMOS) qui vise à arrimer les besoins de formation aux besoins de main-d'œuvre en santé. Tous les établissements de santé de la région de l'Estrie de même que les établissements d'enseignement offrant des programmes du domaine de la santé sont des partenaires de ce projet, en plus de la direction régionale du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et de l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux.

À l'automne 2006, le programme accueillait 402 étudiants, ce qui représente environ 7 % de la population étudiante de l'établissement inscrite en formation ordinaire et constitue la plus grande concentration d'étudiants dans un programme d'études techniques au Collège. Le nombre de nouveaux étudiants qui s'inscrivent au programme à l'automne est relativement stable depuis 1999 et se situe aux alentours de 125. De plus, depuis 2004, le Collège admet un groupe d'environ 30 étudiants à la session d'hiver, ce qui a engendré une hausse totale des inscriptions. De façon générale, les cohortes sont composées d'étudiants

---

3. Le préalable de chimie entrera en vigueur pour l'admission à la session d'automne 2008. Entre-temps, les collèges offrent une formation complémentaire en chimie pour les étudiants qui n'ont pas réussi ce préalable.

provenant du secondaire et du collégial en proportion égale. Au moment de la visite, l'effectif étudiant était à prédominance féminine à 85 %. Le personnel enseignant de la discipline de soins infirmiers comprend environ 50 personnes dont 42 à temps complet. Des enseignants des disciplines de biologie, de psychologie et de sociologie contribuent également à la formation spécifique du programme et sont rattachés à leur département respectif.

## Évaluation du programme

### La démarche institutionnelle d'évaluation

À l'automne 2004, le Collège a amorcé l'évaluation du programme *Soins infirmiers* au terme de son cycle d'implantation. Pour le Collège, la réalisation d'un tel bilan d'implantation vise principalement à apprécier dans quelle mesure les objectifs de mise en œuvre ayant prévalu lors de la révision d'un programme ont été atteints, tout en examinant, au besoin, la cohérence, l'efficacité, les ressources et les modes de gestion du programme. Même si ce type d'évaluation n'est pas encore formellement intégré à la *Politique institutionnelle d'évaluation des programmes* (PIEP) du Collège, il fait partie des pratiques évaluatives du Collège au terme de l'implantation d'un programme révisé. Cette évaluation se distingue des évaluations habituelles, notamment au regard de la composition du comité d'autoévaluation. Le Collège a ainsi formé un comité d'autoévaluation composé de la directrice adjointe responsable du programme *Soins infirmiers*, d'une représentante de la coordination du Département de soins infirmiers et d'une conseillère pédagogique du Service de la recherche et du développement. Le comité de programme, constitué de représentants de chacune des disciplines du programme incluant la formation générale ainsi que de l'aide pédagogique individuelle et de la directrice adjointe aux études affectées au programme, a aussi participé activement à la démarche d'évaluation, notamment en enrichissant les analyses et les interprétations et en recommandant l'adoption du devis et du rapport d'évaluation. Ce dernier a reçu un avis favorable de la Commission des études avant d'être adopté par le conseil d'administration le 21 juin 2006.

Le Collège dispose d'un processus de suivi annuel des programmes qui s'avère d'une grande utilité pour orienter et appuyer les évaluations de programmes. Annuellement, des données quantitatives et qualitatives sont compilées et publiées dans le système d'indicateurs pour le suivi des étudiants par programme (SISEP) du Collège. Ces données concernent l'effectif étudiant et son évolution, l'admission, la réussite et la diplomation. Les données recueillies par la relance effectuée en novembre de chaque année auprès des étudiants inscrits en 6<sup>e</sup> session à l'hiver précédent complètent les informations du SISEP. En juin de chaque année, les données du SISEP sont transmises aux enseignants et chacun des comités de programme en fait l'analyse pour produire un bilan annuel de la situation du programme. À partir des préoccupations récurrentes émergeant des bilans annuels du programme *Soins infirmiers*, le Collège a ciblé la problématique de l'évaluation en retenant dix objets d'évaluation. Tous ces objets furent examinés lors de l'évaluation et couvrent les cinq critères demandés par la Commission, mais avec un niveau d'approfondissement variable. La Commission note la qualité du SISEP qui permet aux divers intervenants d'être

informés du cheminement des étudiants, de réaliser un bilan annuel de la situation du programme en comparaison avec les années précédentes et de déterminer, le cas échéant, les ajustements appropriés.

La collecte des données s'est échelonnée des sessions d'hiver 2005 à 2006. Divers types de données furent recueillies aux fins de l'évaluation. Le Collège a d'abord procédé à une analyse documentaire des plans-cadres, des plans de cours, des guides de stages et des outils d'évaluation. Il a également consulté différentes banques de données dont le SISEP, le système local de gestion pédagogique, le PSEP (profil scolaire des étudiantes et des étudiants par programme) et les statistiques provenant de la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec (CREPUQ). De plus, trois questionnaires ont été élaborés, puis distribués aux étudiants de troisième année, aux milieux de stage et aux enseignants de la formation spécifique. Deux groupes de discussion ont aussi été organisés avec les étudiants de troisième année afin de nuancer et d'approfondir les résultats découlant du questionnaire qui leur était adressé. Enfin, les enseignants du Département de soins infirmiers ont tenu des sessions de travail dans le but d'enrichir la réflexion sur la situation du programme. Au départ, le Collège avait planifié interroger les étudiants des trois années du programme. Cependant, le calendrier des travaux a dû être modifié pour tenir compte de la grève du personnel enseignant et professionnel et des contestations étudiantes. Dans ce contexte, le Collège s'est satisfait des données recueillies auprès des étudiants de troisième année. Néanmoins, la Commission estime que le Collège aurait gagné à interroger les étudiants de première et de deuxième année afin de recueillir leurs perceptions à l'endroit du programme, notamment en ce qui concerne le passage du secondaire au collégial.

L'évaluation a porté sur l'ensemble du programme incluant les composantes de la formation générale. En effet, le Collège a examiné les taux de réussite en formation générale ainsi que les liens entre les cours de la formation générale et ceux de soins infirmiers.

Tout en reconnaissant la qualité du rapport produit, la Commission note, à la lumière des informations recueillies lors de la visite, que la démarche d'autoévaluation menée par le Collège se révèle plus riche encore que ne le laissait voir le rapport. En effet, au cours du processus, divers aspects de l'évaluation ont été approfondis par le comité de programme, notamment les liens entre les cours de la formation spécifique et ceux de la formation générale, sans être traités dans le rapport. La Commission encourage le Collège à témoigner dans son rapport de toute l'étendue de sa démarche lors des prochaines évaluations.

## **La mise en œuvre du programme**

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de la mise en œuvre du programme.

## **La pertinence du programme**

L'évaluation de la pertinence vise à estimer si le programme, tel qu'il a été élaboré par le Collège, répond de manière satisfaisante aux besoins des universités ou du marché du travail ainsi qu'aux attentes des étudiants et de la société.

Par le projet PRIMOS, le Collège vise, avec ses partenaires de l'éducation et de la santé, à élaborer et à expérimenter un modèle définissant une structure d'accueil, de formation, d'intégration, de rétention et de développement professionnel des étudiants dans le domaine de la santé afin de répondre aux besoins de main-d'œuvre des établissements de soins de santé en Estrie. La Commission souligne l'intérêt de ce projet qui permet au Collège d'être au fait des besoins de main-d'œuvre de la région et qui devrait permettre de déceler les besoins de qualification de la main-d'œuvre dans l'avenir. Elle encourage le Collège à développer son partenariat en ce sens. De plus, la visite de la Commission a permis de constater que le Collège entretient des liens avec les employeurs par le biais du comité stratégique de coordination des stages où siègent le directeur de l'enseignement et des programmes du secteur des techniques de la santé ainsi que les deux coordonnatrices du Département de soins infirmiers. Le dialogue avec les établissements de santé est également alimenté par des rencontres bipartites organisées chaque session dans les différents champs de pratique du programme. Dans le cadre de la présente évaluation, le Collège a mené une enquête auprès des milieux de stage afin de recueillir leur perception de la préparation des finissants à exercer la profession. Les résultats indiquent que les compétences acquises par les étudiants du programme répondent généralement aux attentes des milieux cliniques, bien que certaines compétences soient moins bien maîtrisées : l'aptitude à utiliser un langage scientifique, à organiser son travail et à travailler en équipe. Le plan d'action du Collège inclut une mesure visant à développer le travail de concertation avec les milieux cliniques pour améliorer le passage des étudiants au monde du travail. Par la mise en œuvre de son plan stratégique, le Collège compte réaliser une enquête auprès des employeurs aux trois ans pour tous ses programmes techniques. La Commission encourage le Collège à se doter de moyens lui permettant de connaître de manière récurrente le point de vue des employeurs sur la formation reçue et leurs besoins.

En novembre de chaque année, le Collège procède à une relance des étudiants qui étaient inscrits en 6<sup>e</sup> session à l'hiver précédent. Contrairement à la relance du MELS qui s'adresse aux étudiants ayant obtenu leur DEC, la relance réalisée par le Collège ne s'adresse pas exclusivement aux diplômés puisque les étudiants qui n'ont pas encore achevé leur formation au moment de l'enquête sont également interrogés. L'information recueillie comprend notamment des données sur l'occupation des étudiants au terme de la dernière session et comporte une section d'appréciation du programme de formation. Pour ce dernier volet, les données sont comparées à celles de l'ensemble des programmes du secteur technique du Collège. La Commission estime que la relance effectuée par le Collège est un outil de qualité permettant d'obtenir des informations pertinentes sur les aspects organisationnels et pédagogiques du programme. Toutefois, une seule question contribue à examiner la qualité de la préparation au marché du travail du point de vue des finissants. La Commission invite le Collège à explorer davantage cet aspect lors de sa relance.

Le Collège a examiné l'évolution des taux de placement de ses diplômés entre 2001 et 2005, les données de 2001 à 2003 concernent l'ancien programme et celles de 2004-2005 le programme révisé. Il a observé une diminution du taux de placement à temps plein dans un emploi relié aux études qu'il attribue, selon ses hypothèses, aux règles d'embauche qui prévalent dans les hôpitaux. Le Collège se dit tout de même satisfait du placement des diplômés. La Commission note que les taux de placement du Collège sont comparables à ceux du réseau à la lumière des données de la Relance au collégial réalisée par le MELS pour les années 2003 à 2005. Le Collège a aussi analysé les données sur la réussite des diplômés de la première cohorte du nouveau programme (2001) qui ont poursuivi leur formation à l'Université de Sherbrooke dans le cadre de l'entente DEC-BAC et se dit satisfait de leur taux de diplomation dans les délais prévus. Lors de la visite, la Commission a constaté que la majorité des étudiants rencontrés désiraient poursuivre leurs études à l'université, ce qui confirme la pertinence de l'entente avec l'Université de Sherbrooke.

Dans l'ensemble, la mise en œuvre locale du programme en assure la pertinence.

### **La cohérence du programme**

L'évaluation de la cohérence porte sur les activités d'apprentissage, sur leur articulation au regard de l'atteinte des objectifs du programme et sur la charge de travail des élèves.

Pour s'assurer de la prise en compte des compétences du programme, le Collège a élaboré un logigramme qui témoigne de leur intégration à l'intérieur de chacun des cours. Après examen de cet outil et des plans de cours, la Commission constate que tous les objectifs du

programme sont pris en compte dans les cours qui le composent. Le projet local du programme regroupe les compétences de la formation spécifique selon diverses thématiques (socialisation de la profession et assises disciplinaires; assises en sciences biomédicales; assises en sciences humaines; outils cliniques et soins requis en fonction des clientèles) abordées tout au long de la formation. Le programme vise également le développement d'habiletés transversales (habiletés intellectuelles, de communication, d'apprenant; attitudes et comportements), conformément au projet de formation du Collège, et tient compte des intentions éducatives du devis ministériel. Dans son rapport, le Collège présente un tableau de planification qui atteste la prise en charge des habiletés transversales et des intentions éducatives dans les cours de la formation spécifique. La Commission considère que les outils développés par le Collège favorisent la cohérence du programme.

Le programme est caractérisé par un mode d'organisation des cours en blocs intensifs qui suppose une alternance entre les périodes de cours et celles qui sont consacrées aux stages. Les étudiants de troisième année interrogés estiment, dans une forte proportion, que l'alternance des cours et des stages favorise l'intégration des apprentissages. Le Collège se voit confronté à une contrainte organisationnelle, liée principalement à la disponibilité des milieux de stage et au nombre important d'étudiants, qui l'oblige à faire progresser les étudiants selon deux grilles de cheminements à partir de la deuxième année. De plus, à l'intérieur d'un même cheminement, les étudiants ne suivent pas tous la même séquence de cours puisqu'ils intègrent les stages à des moments différents pendant la session. Ainsi, certains étudiants se rendent en stage en ayant reçu peu d'enseignement théorique préalable au stage. Dans ces cas, les enseignants adaptent la supervision du stage en conséquence. Toutefois, selon les témoignages recueillis, l'accompagnement pédagogique mis en place pendant les stages n'est pas organisé de façon concertée par les enseignants vivant le même contexte d'inversion de la théorie et de son application en stage. Ainsi, les variations dans l'accompagnement peuvent accentuer les différences de contextes d'apprentissage. La majorité des étudiants rencontrés lors de la visite ont fait part de difficultés vécues dans un tel scénario. La Commission se questionne donc sur l'équivalence des contextes d'apprentissage pour les étudiants selon le moment de réalisation de leur stage et sur les difficultés d'apprentissage qui peuvent être engendrées par ces situations. C'est pourquoi la Commission **suggère** au Collège d'examiner davantage la perception des étudiants à ce sujet, et de s'assurer que les contextes d'apprentissage ainsi que l'accompagnement pédagogique en stage assurent l'équité entre les étudiants et créent pour tous des conditions équivalentes de réussite.

À la suite de l'examen des plans de cours et selon les commentaires reçus de la part des étudiants, la Commission note que ceux-ci sont bien informés des exigences propres à chaque activité d'apprentissage.

L'analyse de la grille de cours par le Collège démontre que la charge de travail est généralement équilibrée d'une session à l'autre. Toutefois, selon les résultats de l'enquête, les étudiants de troisième année perçoivent une lourdeur plus importante de la charge de travail en deuxième année. Selon ces mêmes données, la charge de travail constitue le principal motif qui pousse les étudiants à prolonger leurs études d'une année. Les groupes de discussion ont révélé au Collège que ce malaise est principalement lié aux exigences élevées du cours médecine-chirurgie de deuxième année. Quant à la charge de travail de chacun des cours, les enseignants reconnaissent qu'il est difficile d'atteindre les objectifs des cours tout en respectant la pondération qui leur est assignée étant donné l'étendue du contenu à aborder. Le Collège a bien diagnostiqué la problématique liée à la charge de travail des étudiants et a entrepris des actions pour corriger la situation. La Commission encourage le Collège à poursuivre ses actions en ce sens.

Le Collège s'est interrogé sur les liens effectués entre les cours par les enseignants. Selon les données de la relance consignées dans le SISEP, une forte majorité de finissants jugent qu'il est facile d'établir des liens entre les cours du programme. Les étudiants interrogés dans le cadre de l'évaluation perçoivent très majoritairement que les enseignants les aident à établir des liens entre les connaissances des cours de la discipline principale et celles des cours de biologie et, dans une plus faible proportion, celles des cours de psychologie. Par contre, il n'en est pas de même pour les liens avec les connaissances des cours de sociologie qui sont plus ténus aux dires des étudiants. Les résultats du questionnaire adressé aux enseignants indiquent que ces derniers effectuent peu de liens avec les habiletés transversales dans les cours. Par la mise en œuvre de son plan d'action, le Collège a amorcé l'analyse des liens entre les cours du programme et travaille à s'assurer du développement des habiletés transversales. Le Collège comme les enseignants notent que la concertation à l'intérieur de l'équipe-programme est en développement. Le comité de programme se réunit régulièrement, mais les préoccupations liées au programme et à sa mise en œuvre sont encore largement concentrées à l'intérieur du Département de soins infirmiers qui lui-même investit beaucoup d'énergie dans des rencontres en équipes disciplinaires spécialisées. Les liens fructueux entre certaines disciplines du programme le sont surtout sur une base d'initiatives individuelles. Le Collège souhaite un arrimage plus serré des pratiques et établit la nécessité d'assurer l'efficacité des mécanismes de concertation. À cette fin, il a fixé dans son plan d'action des résultats à atteindre par des moyens dont la mise en œuvre fut amorcée lors de l'autoévaluation, notamment la réalisation d'un logigramme de communication départageant les responsabilités de gestion

pédagogique à l'intérieur du Département de soins infirmiers. Cette étape apparaissait préalable à l'établissement du mécanisme à mettre en place pour assurer l'efficacité de la concertation de l'ensemble des intervenants du programme. De plus, par la mise en œuvre de son plan stratégique, le Collège vise à augmenter les liens de concertation entre la formation générale et la formation spécifique des programmes du Collège. La Commission **suggère** au Collège de bonifier l'approche programme comme il l'envisage par son plan d'action afin de renforcer la cohérence du programme et d'assurer l'atteinte de ses objectifs concernant le développement des habiletés transversales.

Par ailleurs, la Commission souligne le bon degré d'adaptation de la formation générale propre aux objectifs du programme comme en témoignent l'analyse des plans de cours et les échanges avec les enseignants et les étudiants lors de la visite.

Dans l'ensemble, le programme démontre une bonne cohérence que la mise en place de l'approche programme contribuera à améliorer.

### **Les méthodes pédagogiques**

L'évaluation de la valeur des méthodes pédagogiques vise à vérifier si celles-ci sont adaptées aux objectifs du programme, aux activités d'apprentissage et aux caractéristiques de la population étudiante. Deux types de décisions concernent le choix des méthodes pédagogiques : les décisions d'ensemble quant à la place relative de certaines composantes du programme telles que les stages, les laboratoires ou la formation en alternance; les décisions pédagogiques qui s'appliquent à chacune des activités pédagogiques.

Le Collège a basé son analyse des méthodes pédagogiques sur les résultats de l'enquête menée auprès des étudiants de troisième année et sur son inventaire des méthodes pédagogiques.

Les étudiants participent à un grand nombre d'heures d'enseignement clinique, soit 1035 heures sur les 2145 heures consacrées à la formation spécifique, et considèrent, dans une forte proportion, que les laboratoires et les stages favorisent l'intégration des apprentissages. La Commission estime que la place accordée par le Collège aux diverses composantes du programme (théorie, laboratoires et stages) est adaptée aux objectifs du programme.

Selon les données contenues dans le SISEP, les finissants expriment à plus de 90 % que les méthodes pédagogiques favorisent l'apprentissage. Les principales méthodes pédagogiques relevées par le Collège pour la discipline principale sont l'histoire de cas, l'exposé magistral et l'apprentissage par problèmes (APP). L'histoire de cas est prépondérante et

constitue la méthode la plus appréciée par les étudiants, tandis que trente heures sont consacrées à l'APP en première année et quatre heures en deuxième année. Les enseignants souhaiteraient exploiter davantage la formule de l'APP pour les deuxième et troisième années du programme, mais, de l'avis du Collège, la structure du programme organisée selon les différentes séquences de cours laisse peu de latitude pour l'expérimentation de nouvelles stratégies pédagogiques. Après l'examen des plans de cours et les rencontres tenues lors de la visite, la Commission estime que les méthodes pédagogiques de la discipline principale sont adaptées aux objectifs du programme et à l'approche par compétences ainsi qu'aux caractéristiques des élèves. De plus, elle souligne que les méthodes utilisées sont de nature à susciter la motivation des élèves et à favoriser l'intégration des apprentissages, ce qui constitue une force du programme.

Pour les disciplines contributives, les enseignants utilisent principalement l'exposé magistral dans les cours de biologie et de psychologie, mais intègrent progressivement les mises en situation et les études de cas à leur enseignement. Selon les étudiants rencontrés lors de la visite, les méthodes pédagogiques privilégiées pour les cours de ces disciplines favorisent l'interdisciplinarité et suscitent la motivation. À titre d'exemple, la Commission souligne la réalisation d'un schéma intégrateur dans les cours de biologie, communément appelé « poster », qui est réinvesti dans les cours de soins infirmiers. Par contre, bien que les enseignants de sociologie déploient certains efforts pour rendre leur pédagogie plus active, en lien avec l'approche par compétences et avec le domaine de la santé, l'enseignement magistral demeure prépondérant. De plus, selon les propos des étudiants rencontrés et les résultats de l'enquête menée auprès des étudiants de troisième année, l'approche pédagogique retenue ne parvient pas à susciter leur intérêt ni à répondre à leurs attentes professionnelles. À la lumière de ces constats et après l'analyse des plans de cours, la Commission estime que les méthodes pédagogiques adoptées en sociologie ne favorisent pas l'acquisition de la compétence « Composer avec des réalités sociales et culturelles liées à la santé » associée à cette discipline. En somme, bien que les méthodes pédagogiques des disciplines contributives soient généralement adaptées aux objectifs du programme, des efforts restent à faire pour les adapter à l'approche par compétences. Comme il a été mentionné à la section portant sur la cohérence, le plan d'action du Collège vise à établir des liens plus étroits entre les différents cours du programme. Aussi, il prévoit une réévaluation de l'ensemble des méthodes pédagogiques pour assurer un meilleur développement des compétences. La Commission encourage le Collège à agir en ce sens et lui propose de travailler prioritairement à l'adaptation des méthodes pédagogiques de la discipline de sociologie.

Par ailleurs, la Commission souligne les efforts et le souci des enseignants de la formation générale propre d'adopter des méthodes pédagogiques qui rendent les étudiants actifs dans leur apprentissage.

Dans l'ensemble, les méthodes pédagogiques sont adéquates et stimulantes pour les étudiants.

### **L'évaluation des apprentissages**

L'examen de ce critère vise à vérifier si l'évaluation des apprentissages des étudiants permet effectivement d'attester que ces derniers ont atteint les compétences visées par chacune des activités d'apprentissage et par le programme dans son ensemble.

Dans son rapport d'autoévaluation, le Collège affirme qu'il n'est pas en mesure de déterminer clairement le moment où chaque compétence de la discipline principale est évaluée de façon terminale. En conséquence, il ne peut garantir que toutes les compétences sont évaluées au terme de leur développement. Toutefois, le Collège croit que toutes les compétences font l'objet d'une évaluation puisque cette absence de précision quant au moment de leur évaluation terminale engendrerait plutôt une multiplication des évaluations pour une même compétence. Par la mise en œuvre de son plan d'action, le Collège s'affaire actuellement à revoir le logigramme de compétences pour déterminer clairement le moment où chacune des compétences sera évaluée de façon terminale. La Commission partage les constats découlant de l'analyse du Collège et lui *suggère* de s'assurer rapidement que la maîtrise de chaque compétence fasse l'objet d'une évaluation terminale explicite.

Le Collège a réalisé un inventaire des modes et instruments d'évaluation ainsi qu'une analyse de leur adaptation à l'approche par compétences. Il observe que les évaluations dans les cours de soins infirmiers prennent principalement la forme d'examens écrits composés d'histoires de cas faisant appel au jugement clinique de l'étudiant, et de travaux individuels portant sur une partie de la matière vue en classe. De plus, à cinq reprises au cours de leur formation, les étudiants sont soumis à des examens cliniques objectifs structurés (ECOS) qui les placent en position d'intervention dans des situations cliniques fictives. L'analyse du Collège établit que les compétences liées à l'intervention, au développement des techniques de soin, à l'application des mesures d'urgence, à l'enseignement et à la communication sont évaluées lors des stages et des ECOS, par des instruments, notamment des grilles d'évaluation communes pour les stages qui permettent de juger de leur niveau d'atteinte. Toutefois, le Collège affirme que les modes et instruments d'évaluation utilisés pour les autres compétences de la discipline principale

engendrent des difficultés d'évaluation des compétences. En effet, il note que les évaluations visent davantage la vérification de l'intégration de connaissances, alors qu'elles devraient plutôt correspondre à un niveau de complexité supérieur d'analyse et de synthèse permettant de vérifier le niveau d'atteinte de la compétence. Pour les disciplines contributives, le Collège observe que les modes et instruments d'évaluation permettent d'attester l'atteinte de l'objectif en fonction des standards visés, notamment par la réalisation du schéma intégrateur en biologie, par des analyses de cas en psychologie et par la tenue d'un journal de bord en sociologie. La Commission partage les constats du Collège à l'exception du diagnostic posé pour la discipline de sociologie. En effet, à la suite de l'examen des outils d'évaluation de toutes les disciplines de la formation spécifique et des rencontres tenues lors de la visite, la Commission constate que les évaluations réalisées en sociologie sont surtout de l'ordre des connaissances reliées spécifiquement à ce domaine, ce qui ne permet pas d'évaluer adéquatement dans quelle mesure l'étudiant peut « Composer avec des réalités sociales et culturelles liées à la santé ». Par l'application de son plan d'action, le Collège a amorcé les travaux visant à déterminer les méthodes les plus appropriées pour l'évaluation des compétences dans leur globalité.

Comme le prévoit la PIEA du Collège, l'analyse des plans de cours est d'abord effectuée par les départements, selon leurs procédures internes, qui en recommandent ensuite l'approbation à la Direction des études. Après l'examen des plans de cours et des instruments d'évaluation, la Commission estime que, dans l'ensemble, les modes et instruments d'évaluation des apprentissages sont conformes à la PIEA. Cette politique prévoit une épreuve finale pour chaque cours qui nécessite un retour sur l'ensemble des apprentissages réalisés. Toutefois, dans certains cours, à l'exception de ceux associés aux stages, la pondération de cette épreuve fait qu'il est possible pour les étudiants de réussir le cours même s'ils échouent l'épreuve finale. Dans ces cas, l'épreuve finale ne permet pas d'attester l'intégration des apprentissages et sa pondération ne reflète pas l'importance des objectifs dont le développement est visé, comme le stipule la PIEA.

*La Commission recommande au Collège de voir à ce que tous les cours comportent une épreuve finale synthèse permettant d'évaluer l'atteinte de chaque objectif en fonction des standards comme le prévoit sa PIEA.*

Les finissants interrogés par le Collège (cohortes 2000 à 2005) démontrent un taux de satisfaction d'environ 75 % quant à l'équité des modes d'évaluations du programme, ce qui est inférieur aux taux de l'ensemble des programmes du secteur technique du Collège, à l'exception des finissants de la cohorte 2000. Toutefois, la satisfaction tend à augmenter pour les cohortes du nouveau programme se rapprochant ainsi des taux du secteur

technique. L'équivalence des évaluations dans les cours donnés par des enseignants différents est assurée par des outils communs d'évaluation tant pour les cours théoriques et les stages de la discipline principale que pour les cours d'anglais et de philosophie de la formation générale propre. Pour les disciplines contributives, les enseignants de biologie et de psychologie s'assurent de l'équivalence par des échanges occasionnels entre collègues. Malgré les efforts déployés par les enseignants du programme, les étudiants rencontrés ne semblent pas percevoir les évaluations comme étant équivalentes, particulièrement dans le cadre des stages. Dans sa démarche, le Collège ne s'est pas penché spécifiquement sur la question de l'équivalence des évaluations. La Commission invite le Collège à assurer une compréhension et une utilisation communes des outils d'évaluation des stages afin de garantir l'équivalence des évaluations.

### **L'efficacité du programme**

L'évaluation de l'efficacité porte sur la capacité de l'établissement à attirer et à maintenir dans le programme un effectif d'étudiants qui atteint les objectifs du programme.

Le Collège a examiné la réussite des étudiants du programme pour trois cohortes de l'ancien programme et pour les cohortes du nouveau programme à partir de l'analyse des données du système PSEP et du système local de gestion pédagogique. Il observe que la moyenne générale au secondaire (MGS) des étudiants à l'entrée au programme est en constante hausse depuis 1998 et qu'elle se situe au-dessus de celle des collèges du SRAM. L'écart qui était de 2 % en 1998 tend à s'accroître pour atteindre 2,7 % en 2004. Le pourcentage de réussite des cours en première session s'établit en moyenne aux environs de 90 %, ce qui est plus élevé que les taux des collèges du SRAM à l'exception de la cohorte 2002 qui, aux dires du Collège, s'avère être une cohorte atypique. Selon l'analyse du Collège, les taux de réussite du cours de mise à niveau en chimie tendent à augmenter à la suite des efforts déployés par les enseignants pour en adapter le niveau d'exigence aux caractéristiques des étudiants. Le Collège constate également que les taux de réussite des différents cours de la formation spécifique et de la formation générale sont élevés. La Commission partage l'analyse du Collège et souligne la bonne réussite des étudiants du programme.

En ce qui concerne la persévérance, l'ensemble des données analysées par le Collège démontrent que les taux de réinscription à la 3<sup>e</sup> session sont généralement élevés et supérieurs aux taux des collèges du SRAM, à l'exception de la cohorte 2002. La Commission constate que le Collège ne connaît pas les motifs d'abandon des étudiants bien que les aides pédagogiques individuels contactent les étudiants à la suite de leur départ du programme. La Commission invite le Collège à enrichir sa connaissance des

motifs d'abandon des étudiants du programme afin, le cas échéant, de prendre des mesures appropriées pour ajuster son programme. Le Collège compte notamment sur le projet PRIMOS pour favoriser une plus grande rétention d'étudiants dans le programme.

Le Collège a aussi examiné les données sur la diplomation dans la durée prévue des études pour les cohortes 1998 à 2000 de l'ancien programme et la cohorte 2001 pour le nouveau programme, et la diplomation après quatre ans pour les cohortes 1998 à 2000 de l'ancien programme. Il constate une fluctuation des taux qui se maintiennent toujours au-dessus de ceux des collèges du SRAM. Toutefois, il observe une baisse marquée de la diplomation dans la durée prévue des études pour la première cohorte du nouveau programme (2001). Le Collège est préoccupé par cette situation et a pris soin d'analyser le cheminement des étudiants qui prolongent leurs études sur quatre ans pour en découvrir les motifs. La Commission encourage le Collège à demeurer vigilant en suivant l'évolution du taux de diplomation et en examinant l'incidence du programme révisé sur la diplomation, puis à prendre les mesures appropriées selon le diagnostic effectué.

La Commission note la bonne performance des étudiants à l'épreuve uniforme de français et à l'examen de l'OIIQ, les taux de réussite se situant au-dessus de ceux du réseau.

Le Collège offre divers services d'aide aux étudiants du programme. D'abord, du temps est alloué à un enseignant de soins infirmiers et à un enseignant de biologie pour offrir des mesures d'encadrement auprès des étudiants de première année, notamment des rencontres individuelles et des dîners-causeries. Un centre d'aide en soins infirmiers, fonctionnant selon une formule de tutorat par les pairs, a également été mis en place. De plus, des mesures d'aide sont offertes aux étudiants faibles ou en échec de stage. Lors de la visite, les étudiants ont exprimé leur satisfaction à l'égard de ces mesures et ont souligné le professionnalisme de leurs enseignants ainsi que le bon encadrement reçu de leur part. Ils ont également signalé la qualité du soutien offert par les techniciens en laboratoire.

L'épreuve synthèse de programme (ESP) qui sanctionne l'intégration des compétences s'inscrit à l'intérieur du cours porteur *Activité d'intégration* offert à la sixième session. Elle comporte trois volets, soit un stage, un examen écrit composé de mises en situation et d'histoires de cas, et le dernier examen clinique objectif structuré (ECOS). Les étudiants doivent aussi compléter deux évaluations supplémentaires concernant les obligations légales de la profession et l'éthique. Après examen des plans de cours et des outils d'évaluation, la Commission estime que l'ESP est pluridisciplinaire et permet d'évaluer l'intégration des apprentissages essentiels du programme. Dans l'ensemble, le programme ainsi que les mesures d'aide mises en place favorisent la réussite des étudiants.

## **Plan d'action**

Le Collège a élaboré un plan d'action pour assurer la mise en œuvre des différentes recommandations qui découlent de l'autoévaluation du programme. Ce plan définit les actions, précise les recommandations qui leur sont associées, indique les responsabilités ainsi que les échéanciers. Au moment de la visite, la plupart des actions avaient été entreprises. Pour celles qui arrivaient à terme, une seule avait été réalisée tandis que deux autres ont vu leur échéance repoussée en raison de l'ampleur de chacune des actions et du caractère structurel et préalable de certaines actions par rapport à d'autres. La Commission **suggère** au Collège de revoir son plan d'action pour tenir compte de la présente évaluation et des constats qu'il a faits concernant la hiérarchisation de ses actions.

## Conclusion

Au terme de l'évaluation du programme selon les critères qu'elle a retenus, la Commission estime que le programme *Soins infirmiers* du Cégep de Sherbrooke est un programme de qualité.

Les étudiants profitent d'une équipe d'enseignants dévoués et disponibles qui offrent un encadrement favorisant la réussite. Les méthodes pédagogiques privilégiées pour la discipline principale sont adaptées à l'approche par compétences et aux caractéristiques des étudiants, en plus d'être stimulantes et de favoriser l'intégration des apprentissages. De plus, le programme est organisé selon une bonne cohérence d'ensemble tout en assurant l'adaptation de la formation générale propre aux objectifs du programme. La Commission souligne l'intérêt du projet PRIMOS pour apporter une réponse efficace aux besoins de relève de main-d'œuvre en soins de santé dans la région. Enfin, le système d'indicateurs pour le suivi des étudiants par programme (SISEP) du Collège constitue un outil de qualité pour orienter les évaluations de programmes, effectuer un suivi continu de la situation des programmes et informer les différents intervenants impliqués.

Le Collège devra toutefois voir à l'application d'une épreuve finale synthèse dans tous les cours permettant d'évaluer l'atteinte de chaque objectif en fonction des standards. Il devrait également veiller à ce que la maîtrise de chaque compétence fasse l'objet d'une évaluation terminale explicite. De plus, le Collège aurait avantage à s'assurer que les contextes d'apprentissage ainsi que l'accompagnement pédagogique en stage assurent l'équité entre les étudiants et créent pour tous des conditions équivalentes de réussite, peu importe le cheminement de l'étudiant. Il devrait voir à examiner davantage la perception des étudiants à ce sujet. Enfin, la Commission suggère au Collège de bonifier l'approche programme afin de renforcer la cohérence du programme.

Le plan d'action produit par le Collège contribuera certes à améliorer la qualité du programme; toutefois, le Collège devrait revoir la hiérarchisation de ses actions et ajuster son plan pour tenir compte de la présente évaluation.

## Les suites de l'évaluation

Dans sa réaction à la version préliminaire du rapport, le Cégep de Sherbrooke a reconnu la pertinence de la majorité des commentaires et avis formulés par la Commission, bien qu'il émette des réserves à l'égard de certains jugements posés. Des précisions ont aussi été apportées par le Collège sur quelques éléments du rapport. La Commission a pris bonne note des commentaires du Collège pour la version définitive du rapport. Le Collège a joint, en annexe à sa réaction, son plan d'action actualisé qui fait état de l'avancement des travaux en vue de bonifier le programme *Soins infirmiers*.

### Les actions réalisées :

- Des mesures d'encadrement et d'appoint ont été mises en place pour augmenter la réussite des cours de mise à niveau en chimie.
- Le Collège a implanté un logiciel de planification des roulements stages qui facilite notamment la gestion des tâches d'enseignement.
- Le Collège a procédé à la révision des activités liées à la compétence portant sur la promotion et la prévention de la santé afin de s'assurer que les activités proposées soient significatives, réalistes et qu'elles respectent le niveau de la compétence à atteindre.

### Les actions entreprises ou envisagées :

- Le Collège en est à revoir l'organisation des cours et l'organisation pédagogique des cours. Cette action a comme but notamment de réorganiser les contenus, de développer un mécanisme d'évaluation de la charge de travail des étudiants et de clarifier à quel moment les cours de mise à niveau en chimie deviennent un préalable absolu.
- Par la réévaluation des méthodes pédagogiques, le Collège travaille à déterminer plus clairement les cours responsables du développement de chacune des compétences transversales.
- Le Collège voit au développement d'un mécanisme de concertation entre les enseignants du programme afin de clarifier la nature des liens à établir entre les disciplines et de clarifier l'apport de chacune d'entre elles dans la formation.
- Les travaux sont amorcés au Collège pour assurer une évaluation en lien avec l'approche par compétences et voir à ce que toutes les compétences soient évaluées de

façon terminale. Pour ce faire, le Collège mise notamment sur des formations, l'encadrement des nouveaux enseignants et une réflexion sur les outils d'évaluation des stages. Ces actions sont en lien avec une suggestion et la recommandation émises par la Commission.

- Le Collège entend revoir l'outil commun d'évaluation des stages et travailler à son appropriation par les enseignants afin de tendre vers une plus grande équité lors de l'évaluation des stages.
- Le Collège s'affaire à développer des mécanismes de suivi des étudiants qui ont un cheminement s'étalant sur plus de trois ans et de ceux qui ne suivent pas le cours préalable en chimie au Cégep de Sherbrooke.
- Différentes actions sont en implantation dans le but de favoriser la concertation avec les milieux cliniques, notamment la mise en place d'un groupe de travail sur l'optimisation des lieux de stage dans le cadre du projet PRIMOS.

La Commission estime que ces mesures contribueront à améliorer la qualité du programme *Soins infirmiers* offert au Cégep de Sherbrooke. Elle souhaite être informée, au moment opportun, des actions réalisées en regard de la recommandation contenue dans le présent rapport.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Nicole Lafleur, présidente